

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL



SEANCE DU
06/03/2019

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 15
- procurations : 6
- Suppléants : 0
- absents : 16
- ayant pris part au vote : 6

Date de la convocation : 12/02/2019

Conseil syndical du 06/03/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
15/03/2019

Affichage syndical le : 15/03/2019

Étaient présents : Max VINCENT, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Bernard BOURBONNAIS,

Absents représenté(s) :	Par :
Corinne CARDONA	Michel BALAIS
Pierre GOUVERNEYRE	Bernard BOURBONNAIS
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Anne-Laure MATHIAS	Gérard DARDET
Vincent PEYTEL	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Éric MAZOYER

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Claire BELLE, Bruno LASSAUSIAIE, Christian COLOMBO, Isabelle CELEYRON, Charles MONNERET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

Secrétaire de Séance élu :

Dominic BOYER-RIVIERE.

Le **mercredi 6 mars 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 12/02/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 13/02/2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote des délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2019-03-01	Max VINCENT	Administratif	Validation du document cadre de l'Espace AGRIPARC Plaines Monts d'Or

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 13/02/2019

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 13 février 2019.

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 13 février 2019.

2. Désignation du secrétaire de séance

Dominic BOYER-RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

3. Vote des Délibérations

Délibération du Conseil Syndical n° 2019-03-01
VALIDATION DU DOCUMENT CADRE DE L'ESPACE AGRIPARC PLAINES MONTS D'OR
RAPPORTEUR : MAX VINCENT – PRESIDENT

Créé en 1996, le syndicat mixte des Monts d'Or a comme prérogatives la préservation, la gestion et la mise en valeur d'un des principaux cœurs verts de l'agglomération lyonnaise, le Massif des Monts d'Or.

La politique et les actions mises en place depuis plus de 20 ans vise à assurer un équilibre de vocations : protection et gestion de l'environnement et du patrimoine du territoire, pérennité et développement des activités agricoles, fréquentation pour les loisirs de pleine nature.

Une charte d'objectif, élaborée à la création du syndicat mixte, permet d'assurer cet équilibre et, encore aujourd'hui, d'orienter les actions du syndicat : présence permanente sur le site, accueil du public et contrôle de la fréquentation, coordination des interventions foncière pour maîtriser l'évolution du territoire maintien de l'agriculture, préservation et gestion du patrimoine naturel et bâti.

Les recompositions territoriales récentes, les outils et les politiques agricoles déployés depuis une dizaine d'année (PENAP, Politique d'intervention foncière du SMPMO et révision du PLU-h) conduisent assez naturellement à reconsidérer le cadre d'intervention du syndicat à travers l'actualisation du plan de gestion et la redéfinition des secteurs d'interventions prioritaires. Cette actualisation permettra l'élaboration d'un programme d'action, lequel devra s'inscrire **dans un contexte d'optimisation des moyens disponibles**.

La révision de la charte d'objectifs porte également **la question de la vision de l'avenir du territoire** par les élus, les habitants, les acteurs économiques et les experts thématiques. Cette dimension prospective apparait déterminante dans la démarche d'actualisation proposée.

L'Agence d'urbanisme de Lyon a été sollicitée pour accompagner le SMPMO dans l'élaboration d'un nouveau document-cadre et de son plan d'actions.

Ce travail sera formalisé dans deux documents :

- Le document cadre stratégique de l'Espace AGRIPARC Plaines Monts d'Or composé :
 - D'une introduction
 - D'une présentation du SMPMO et des principales réalisations à ce jour
 - D'une présentation du concept d'Espace AGRIPARC Plaines Monts d'Or

D'une carte-guide synthétisant la stratégie et les 4 axes (Une terre d'équilibre et d'innovation/ Vers un territoire de production agricole et alimentaire de haute qualité/Une ambition forte pour la biodiversité et les écosystèmes/Vers un territoire maillé pour les activités de nature et de découverte)

Des exemples de fiches-actions

- Le plan d'actions qui fera l'objet de concertation avec les communes, le Conseil Départemental du Rhône et la Métropole de Lyon sera construit en 2019 et déployé en 2020 sous forme de fiches opérationnelles.

Le chemin de fer du document cadre stratégique et le concept d'**Espace AGRIPARC**, fruit de plusieurs ateliers prospectifs et collaboratifs, de travail d'analyses et de prospections ont été validés lors du conseil syndical du 12 septembre 2018 (délibération n° 2018-09-01).

Le conseil syndical, après en avoir délibéré approuve et valide le document cadre de référence pour la gestion de ce territoire pour les années à venir et autorise le Président à signer tous documents nécessaires pour sa mise en œuvre.

Questions :

- *Cédric Janvier Directeur du SMPMO précise que les quatre axes seront développés dans la continuité de la charte d'objectif du SMPMO.*
- *Bernard Coquet, conseiller du SMPMO, élu de la commune de Saint Didier au Mont d'Or, exprime l'intérêt du réseau associatif qui regroupe 17 associations qui œuvrent pour l'intérêt du territoire. Le réseau est prêt à s'investir pour accompagner la mise en place de l'Espace Agriparc, mais comment doit-il intégrer le dispositif ?*
- *Cédric Janvier, directeur du SMPMO, explique que pour chaque axe des actions seront fléchées à court moyen ou long terme. Pour chaque action, seront définis le pilote, les partenaires financiers, les partenaires techniques et le mode opératoire. Les idées riches des associations qui œuvrent historiquement sur le territoire sont très intéressantes et seront une base d'échange. Des rencontres seront à programmer.*
- *Bernard Bourbonnais Vice-Président au foncier et aux finances, précise qu'écrire le futur est délicat, mais qu'à travers ce projet, l'Agence d'Urbanisme a su écouter, cibler l'ADN du SMPMO, et réaliser un travail clair et synthétique. La première version du document ne correspondait pas aux attentes, mais le document final est un document réussi.*

Monsieur Bourbonnais informe qu'il a présenté le document étape à la commission environnement de la commune de Saint Cyr au Mont d'Or, et que celle-ci a fait mention d'un manque d'affichage du réseau associatif de restauration du patrimoine bâti, et que les photos n'étaient pas assez représentatives du territoire.

Cette dernière version permettra à beaucoup d'acteurs de s'y retrouver.

Nous précisons que le SMPMO s'est chargé avec son prestataire de communication SOCREA de la conception graphique du document cadre de l'Espace Agriparc.

- *Dominic Boyer-Rivière, conseillère au SMPMO, élue de la commune de Collonges au Mont d'Or, note qu'il manque une photo de muguet, même si le choix des photos ne doit pas être simple, elle demande s'il est possible d'en intégrer une.*
- *Max Vincent, Président du SMPMO, propose de l'intégrer en page 26.*
- *Cédric Janvier, Directeur du SMPMO, complète en informant qu'effectivement la sélection des photos n'est pas simple, l'objectif étant de présenter la diversité et la richesse du territoire dans l'ensemble des axes, mais que le muguet sera bien intégré.*
- *Pascal David, conseiller du SMPMO et Maire de Quincieux, demande si le réseau agricole de Quincieux a été consulté et si leur nouvelle association d'environnement peut être intégrée et comment faire ?*

- *Cédric Janvier, Directeur du SMPMO, précise que Michel Bourricand actif dans le réseau agricole local a participé aux ateliers prospectifs. Concernant l'association sur l'environnement, nous pouvons les rencontrer et voir comment techniquement leur confier des missions et intégrer leurs actions dans le dispositif.*
- *Pascal David, conseiller du SMPMO et Maire de Quincieux, demande quel fond de carte a utilisé l'Agence d'Urbanisme. En effet un diffuseur apparait alors que celui-ci n'est pas validé. Il demande l'actualisation de la carte.*
- *Jean-Luc Poirier, conseiller du SMPMO élu de la commune de Curis au Mont d'Or, revient sur les EBC et demande s'il est possible de les réviser, car ceux-ci ne sont pas toujours très bien positionnés.*
- *Max Vincent, Président du SMPMO, informe que c'est une compétence communale, mais que chaque commune peut lui faire remonter leurs demandes, car un prochain rdv avec la planification urbaine de la Métropole est programmé.*
- *Bernard Coquet, conseiller du SMPMO, élu de la commune de Saint Didier au Mont d'Or, demande à ce que l'ensemble des EBC soient supprimés sur les zones agricoles.*
- *Pascal David, conseiller du SMPMO et Maire de Quincieux, informe que ce n'est pas la même demande sur la plaine puisque les zones EBC permettent de conserver les haies.*
- *Jean-Luc Poirier, conseiller du SMPMO élu de la commune de Curis au Mont d'Or, note que la Morelle n'est pas représentée en page 19.*
- *Michel Balais, Vice-président chargé de l'administration générale et de la révision des statuts, demande que sur la carte, l'information « xyphos » soit enlevée.*
- *Françoise Maupas note que le champ des saveurs n'est pas représenté.*
- *Jean-Marc Notin, conseiller du SMPMO élu de la commune de Chasselay, demande si sur la carte page 37 les secteurs définis seront les secteurs travaillés lors du plan d'actions.*
- *Claire Boisset de l'Agence d'Urbanisme, précise que les secteurs pourront être élargis lors des ateliers de construction du plan d'actions.*

D'autres demandes sur les cartes ont été formulées...

- *Max Vincent, Président du SMPMO, précise que ce ne sont pas des cartes de PLU-H mais des indications évolutives, et que tout mettre semble difficile au risque d'être illisible, il propose aux élus de faire passer leurs demandes au SMPMO qui travaillera avec l'Agence d'Urbanisme pour les intégrer.*
- *Michel Balais, Vice-président chargé de l'administration générale et de la révision des statuts, demande à qui est destiné ce document et en combien d'exemplaires.*
- *Max Vincent, Président du SMPMO précise : aux élus des conseils municipaux, aux associations, aux partenaires...*
- *Cédric Janvier Directeur du SMPMO complète en indiquant que le document pourra être transmis aux territoires voisins et aux structures qui sollicitent au niveau national le SMPMO. Le nombre d'exemplaire n'est pas encore calculé.*

Le document remis au conseil syndical sera corrigé et amendé avec les remarques et propositions des membres du conseil.

- *Olivier Perrot, conseiller du SMPMO élu de la commune de Saint Germain au Mont d'Or et Pierre-Antoine Collin, conseiller du SMPO élu de la commune de Curis au Mont d'Or, demandent à ce que le document soit imprimé sur du papier recyclé et sans papier glacé.*
- *Cédric Janvier Directeur du SMPMO prend note et transmettra l'information au prestataire*

Présentation du programme du plan d'action 2019 :

- *Cédric Janvier, Directeur du SMPMO, explique la démarche :*

- Cédric Janvier, Directeur du SMPMO, explique la démarche :

Dès le retour des élus sur le document cadre, celui-ci sera corrigé et imprimé et remis aux différents conseils municipaux afin que les élus se l'approprient.

Deux groupes de travail sont constitués (groupe A et D le 22 mai 2019 et le groupe B et C le 23 mai 2019.)

Une première séquence en plénière pour réexpliquer la démarche et le document cadre, puis une seconde séquence où chaque groupe sera animé par un binôme Agence d'Urbanisme/SMPMO pour un atelier participatif autour de fiches actions à créer.

L'objectif étant de valider un plan d'actions comportant une ou plusieurs actions par axe ou transversales. Cette année l'agence a été sollicitée pour 20 jours de travail, financés à hauteur de 15 jours par la Métropole de Lyon et 5 jours par le SMPMO. En 2020 le plan d'actions sera précisé en fiches actions validées par les élus, véritables feuilles de route, elles seront mises en application.

- Jean-Luc Poirier, conseiller du SMPMO élu de la commune de Curis au Mont d'Or, demande si un diaporama peut être transmis avec le document cadre afin de le présenter aux élus des conseils municipaux avant les ateliers participatifs.
- Cédric Janvier et l'Agence d'Urbanisme en prennent bonne note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président du Syndicat des Monts d'Or
Max VINCENT



